Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE (SCI)

Par THIERRYNANO

Bonjour,

Une SCI a un capital social de 600 mille euros divisé en 600 parts de 1000 euros chacune. Elle est propriétaire d'un seul appartement. Je suis gerant, associé , plein propriétaire de 210 parts et usufruitier d'encore 210 parts et une autre personne non associé est simple usufruitière de 180 parts.
Qui des 2 a le droit d'habiter/jouir de l'appartement ?

Merci pour votre réponse.

Par yapasdequoi

doublon à supprimer